

Code de vie

Objectif et valeurs

École de Bellecombe (2022-2023)

No de résolution du conseil d'établissement : CE-21-22-34

L'objectif du code de vie de l'école est de développer un climat harmonieux et sécuritaire au sein de l'école de Bellecombe en instaurant un cadre d'intervention commun. Pour atteindre cet objectif, chacun doit prendre ses responsabilités face aux règles de vie de l'école, s'impliquer et travailler en équipe. Les interventions doivent viser à faire cesser certains comportements indésirables et créer un nouveau répertoire de réponses socialement acceptables partant du principe qu'un comportement peut s'améliorer.

Il est tout aussi important de faire un retour sur les règles du code de vie de l'école lorsqu'elles sont respectées par les élèves que d'appliquer les conséquences lors des manquements. L'intervention doit se faire avec *justice* et *équité* ainsi que dans le *respect*. Les conséquences doivent être appliquées à des fins précises de façon ferme et mesurée. La rigueur, la constance et la *persévérance* dans l'application des règles sont garantes de l'atteinte de bons résultats. La collaboration des élèves et des parents est essentielle.

Ce tableau trace un portrait global des 5 valeurs qui ont été retenues et comment elles devraient s'articuler dans l'école.

Valeurs à inculquer à nos élèves à l'intérieur du code de vie	Comment ces valeurs vont guider les interventions du personnel dans l'application du code de vie
Respect : paroles et gestes (adultes et élèves), matériel, environnement	Respect : des règles choisies par l'équipe, autonomie professionnelle, valeurs familiales, interventions respectueuses et bienveillantes entre collègues et avec les élèves
Responsabilité : respect des règles, assumer les conséquences de ses choix et de ses gestes, dénonciation des comportements inadéquats (intimidation)	Responsabilité : assurer une surveillance active et préventive, application des conséquences prévues au code de vie de l'école, interventions adaptées à l'élève, enseignement des comportements adéquats, interventions éducatives, être à l'écoute des élèves et mettre en place des conditions favorables à la dénonciation des comportements inadéquats
Justice et équité : acceptation des conséquences différenciées selon les besoins particuliers de certains élèves	Justice et équité : gestes semblables ⇔ conséquences semblables et ajustement en fonction de la fréquence, adaptation selon les besoins particuliers
Persévérance : fournir des efforts malgré les obstacles	Persévérance : rigueur et constance dans l'application des règles
Autonomie : utilisation des outils et des moyens mis à sa disposition	Autonomie : mettre en place des moyens et des stratégies pour soutenir les élèves dans l'adoption de bons comportements

Code de vie de l'école

Les relations	Les procédures
<ul style="list-style-type: none"> • J'obtempère et je collabore avec les intervenants de l'école. • Je respecte les autres dans mes gestes et mes paroles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je marche dans l'école. • Je garde silence dans les corridors. • Je suis ponctuel. • Je porte des vêtements décents et convenables à un milieu scolaire. • Je laisse mon couvre-chef à mon crochet.
L'environnement	La tâche*
<ul style="list-style-type: none"> • Je respecte le matériel. • Je respecte l'environnement (ex. : déchets). • J'apporte une collation santé (fruit, légume, produit laitier). • Lors d'occasions spéciales, d'autres aliments peuvent être permis. * 	<ul style="list-style-type: none"> • Je respecte les règles du code de vie de la classe. • Je fais le travail demandé. • Je remets mes travaux à temps. • J'apporte mon matériel. • J'apporte seulement le matériel nécessaire à mes apprentissages.
Les procédures s'adressant aux parents	
<ul style="list-style-type: none"> • Toute personne qui se présente à l'école doit obligatoirement se présenter au secrétariat avant de circuler. En tout temps, il est interdit d'aller directement dans les classes. • Si l'absence de l'enfant est prévue, les parents doivent écrire un mot à l'agenda pour informer l'enseignant. Les surveillantes des dîneurs sont informées s'il y a lieu. • Si l'absence est imprévue, les parents communiquent avec le secrétariat au 819-762-8161 #1001. • En cas d'absence pour plusieurs jours (voyage, tournoi, etc.), les enseignants n'ont pas l'obligation de fournir du travail à l'élève absent ou de reprendre les notions en récupération. • Le matin, l'enfant ne doit pas se présenter dans la cour de l'école avant 7 h 50, car il n'y a pas de surveillance pour assurer la sécurité. • Pour toute information relative au fonctionnement de la classe, les parents prennent un rendez-vous avec l'enseignant de l'enfant. • Pour tout problème en lien avec le transport scolaire, veuillez communiquer directement avec le service du transport au 819-762-8161 #2243. 	

****Relève de la gestion de classe des enseignants***

Règles de conduites

Protocole d'interventions

Une intervention efficace c'est :

- Intervenir de façon bienveillante et chaleureuse
- Établir un contact visuel avec l'élève
- Écouter ce que l'élève a à dire

Agirs mineurs	Conséquences
<ul style="list-style-type: none">• Pousser, bousculer, se chamailler• Utiliser des paroles blessantes, un langage vulgaire, des sacres ou moqueries• Lancer de la neige ou un autre objet, sans viser quelqu'un• Répliquer ou argumenter avec l'adulte• Ne pas rentrer au son de la cloche• Courir ou crier dans l'école• Abimer le matériel et l'environnement <p><i>La fréquence des comportements de la catégorie des « agirs mineurs » pourra conduire à des conséquences</i></p>	<ul style="list-style-type: none">• Se reprendre et s'excuser• Écrire une lettre d'excuse• Remplir une fiche de réflexion• Effectuer un geste réparateur• Se faire retirer du jeu pour une courte période (fin de la récréation)• Avoir un périmètre réduit• Créer une affiche et la présenter dans les classes ou l'afficher dans l'école• Autres

<p><i>du niveau d'intervention des « agirs majeurs »)</i></p>	
<p>Agirs majeurs (1^{er} niveau)</p>	<p>Conséquences</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Refuser d'obtempérer ou de collaborer • Violence verbale : intimider, menacer, harceler, humilier • Être impoli envers l'adulte • Se sauver de l'école ou de la classe • Violence physique : frapper, lancer un objet à quelqu'un, cracher sur quelqu'un • Autres <p><i>La fréquence des comportements du 1^{er} niveau des agirs majeurs pourra conduire à des conséquences du 2^e niveau d'intervention</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir un périmètre réduit • Perdre une récréation à l'intérieur ou à l'extérieur • Remplir une fiche de réflexion • Écrire une lettre d'excuses • Effectuer un geste réparateur • Copier des textes de réflexion et faire un retour avec l'élève sur le sujet • Avoir une retenue après l'école ou lors d'une journée pédagogique • Enseignement par modelage (saynète) • Autres
<p>Agirs majeurs (2^e niveau)</p>	<p>Conséquences</p>

<ul style="list-style-type: none">• Voler ou faire du vandalisme• Se battre ou agresser physiquement• Posséder ou consommer des substances illicites• Posséder ou utiliser une arme (ex. : canif, fusil à air comprimé, etc.)	<ul style="list-style-type: none">• Être suspendu à l'interne (direction)• Être suspendu à l'externe (direction)• Rencontrer les parents• Perdre des récréations à l'intérieur ou à l'extérieur
--	--

Adopté au conseil d'établissement du 15 février 2021

Résolution : CE-20-21-22